



Comité Technique Local du 17 janvier 2019

Déclaration liminaire de CFTC DDFiP Pas-de-Calais

Monsieur le Président,

Le premier CTL emploi s'est tenu le 8 janvier écoulé, en présence des 3 syndicats suivants : FO, UNSA et nous. CFTC DDFiP Pas de Calais respecte particulièrement les positions et décisions des autres organisations syndicales. Même en cas de boycott, et surtout en cas de Boycott. Chacun est totalement libre de son choix.

Dans notre compte rendu mis en ligne le 9 janvier, nous avons juste indiqué que la CGT et Solidaires avaient boycotté ce CTL, sans aucun autre commentaire ni jugement de valeur.

Nous avons donc été très surpris, étonnés et agacés de voir que Solidaires et la CGT s'étaient permis de critiquer le jour même sur leurs sites internet locaux les Organisations syndicales présentes en stipulant pour Solidaires « Reste à savoir si ces organisations voteront CONTRE ce projet de suppressions de 47 emplois à la DDFiP du Pas-de-Calais. Si tel n'était pas le cas, on pourrait se demander comment défendre nos missions, nos implantations et notre avenir ! » et pour la CGT « Nous avons laissé les organisations syndicales restantes gérer avec l'administration la répartition des suppressions au sein des services. »

Nous ne boycottons quasiment jamais une réunion avec la Direction que ce soit au niveau local ou national, car nous sommes totalement opposés à la politique de la chaise vide. Ne pas participer à une réunion sous prétexte de Boycott, c'est donner mains libres à la Direction. Mais, bien évidemment, ceux qui boycottent en 1ère convocation, souhaitent généralement venir en seconde convocation. C'est très étonnant, et réellement incohérent...

CFTC DDFIP 62 avait clairement indiqué dans sa déclaration liminaire qu'elle ne participerait pas aux débats et opérerait pour un silence « radio ». L'endroit et la manière dont les suppressions d'emploi sont réalisées dans notre département dépend de vous, et vous seul.

Nous n'avons pas géré les suppressions d'emplois avec Vous. Nous sommes contre, un point c'est tout. Et nous avons voté CONTRE.

Quant à se poser la question de savoir si les syndicats présents le jour de la première convocation voteront contre vos décisions de suppressions d'emplois est un comportement parfaitement indigne, désobligeant et inacceptable.

Monsieur le Président, CFTC DDFIP Pas-de-Calais vous remercie pour votre attention,

Les représentant(e)s de CFTC DDFIP Pas-de-Calais

Nathalie Jeamart	Titulaire	Trésorerie de Lens-Municipal
David Kaczmarek	Suppléant	E D R 62
Gabriel Gaillard	Expert	E D R 62

